

## REGLEMENT

### Les iNOUÏS 2024 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » organisée par l'Association Réseau Printemps s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs dans le champ des musiques actuelles : rock/pop, chanson/musique du monde, électro et musiques urbaines.

#### SONT EXCLUS :

- Les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors (Universal Music, Sony Music et Warner Music) et de leurs labels\* ayant une sortie commerciale d'un EP ou d'un album avant le 23 avril 2024. \*[labels Sony](#), [labels Universal](#), [labels Warner](#)
- Les groupes ou artistes ayant plus de 6 ans d'existence scénique\* sous cette forme ou ayant déjà existé sous la forme d'un autre projet. \*qui se produit devant un public avec ou sans billetterie.
- Les groupes ou artistes ayant déjà participé au Printemps de Bourges en tant que « iNOUÏS » ou « Découvertes » les années précédentes, et ce même avec un projet différent.
- Les groupes ou artistes ayant été lauréat-es d'un autre dispositif de repérage national.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui se déroulera du 23 au 28 avril 2024.

## DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en sept phases :

- 1/ **Appel à candidatures** > du lundi 16 octobre au vendredi 10 novembre inclus 2023
- 2/ **Sélections sur écoute** > du mercredi 15 novembre au mercredi 13 décembre 2023
- 3/ **Concerts Auditions Régionales** > du mercredi 10 janvier au samedi 10 février 2024
- 4/ **Sélection nationale** > du lundi 19 au mercredi 28 février 2024
- 5/ **Préparation et promotion des groupes** > Mars et avril 2024
- 6/ **Stage de structuration professionnelle (Classe Verte)** > du 21 au 27 avril 2024
- 7/ **Présentation au Printemps de Bourges** > du 23 au 28 avril 2024

## MODALITES D'INSCRIPTION

## 1/ DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à déposer du lundi 16 novembre au vendredi 10 novembre 2023 inclus à l'adresse [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com) qui héberge le site des iNOUÏS édité par l'Association Réseau Printemps.

### **Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :**

- 3 à 4 titres originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une fiche technique et/ou un plan de scène

### **Les conditions particulières :**

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Le candidat autorise Réseau Printemps à utiliser le matériel précité à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, site Internet, etc.), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans et pour une durée de 10 ans uniquement à des fins de conservation des données. Le déposant garantit l'Association Réseau Printemps qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles.

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personne(s) concernée(s).

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit Réseau Printemps et le Printemps de Bourges et contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com).

Tout dossier reçu en dehors du vendredi 10 novembre 2023 sera irrecevable.

**DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidature, l'association Réseau Printemps doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 5 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants en vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, et de la préparation (résidences) et la promotion des groupes sélectionnés en relation le cas échéant avec leur tourneur et leur maison de disque (tournées), et le suivi de la collaboration avec l'ensemble des participants à l'issue de l'édition 2024 (pour la durée de 5 ans). Ainsi d'éviter une nouvelle candidature aux « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » d'artiste et groupes ayant déjà participé au dispositif certaines données (nom et prénoms) sont stockées pour une durée de 10 ans.

Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes en adressant un email à l'adresse [rgpd@reseau-printemps.com](mailto:rgpd@reseau-printemps.com)

## ORGANISATION DES SELECTIONS

Des présélections sur écoute seront organisées dans chaque antenne territoriale française et francophone du 15 novembre au 13 décembre 2023. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans le territoire et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter au concert de d'audition régionale.

Concernant les antennes Belgique et Québec, les artistes présélectionné-es devront être en mesure de fournir une vidéo live d'un concert de 15 minutes datant de moins de 6 mois (entre Août 2023 et février 2024)

L'antenne territoriale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : concert auditions régionales.

Les concerts auditions régionales se dérouleront dans chaque territoire, du 10 janvier au 10 février 2024 inclus. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant une soirée chacun de 30 minutes sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le

public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne territoriale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site [www.reseau-printemps.com](http://www.reseau-printemps.com). Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne de territoire afin d'organiser leur prestation.

La sélection nationale se déroulera du 19 au 28 février 2024. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmateurs du Printemps de Bourges. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer au concert d'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

La décision des jurys est souveraine et sans appel.

### PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne territoriale pour la préparation du Printemps de Bourges Crédit Mutuel. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, campagnes web, etc).

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à fournir à Réseau Printemps un titre pour la compilation audio (digitale et physique) qui mettra en avant l'ensemble de la sélection « Les iNOUÏS 2024 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » et ce dès le mois de mars. Une autorisation spécifique sera demandée à cet effet.

### SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes lors du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui aura lieu du 23 au 28 avril 2024. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le festival et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges Crédit Mutuel les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste est invité à mentionner sa participation, pendant une année, en tant que « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

## FORMATION COLLECTIVE

Pendant le mois d'avril 2024, un stage autour de la structuration professionnelle, intitulé CLASSE VERTE, en collaboration avec notre partenaire, Trempo, est proposé à tous les artistes et groupes iNOUÏS 2024 sélectionnés pour Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Ce stage aura lieu à Bourges du 21 au 27 avril 2024.

## OPERATIONS DIVERSES

### 1/ LES PRIX iNOUÏS

Trois prix sont décernés à l'issue de l'édition 2024 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

- LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL - iNOUÏS 2024
- LE PRIX DU JURY - iNOUÏS 2024
- LE PRIX PUBLIC RIFFX - iNOUÏS 2024

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2024 et LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2024 seront décernés par un jury de professionnels de la musique. Ce jury sera présidé par un artiste. Les prix garantiront aux lauréats :

### LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2024

- une participation au Printemps de Bourges 2025 ou 2026 (selon l'actualité du groupe/artiste)
- une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2024
- une participation à MaMA Music & Covention en octobre 2024
- une participation au festival Le Weekend des Curiosités en juin 2024\*
- une participation au festival Minuit avant la Nuit en juin 2024\*
- une participation au festival Marsatac en juin 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Secrètes en juillet 2024\*
- une participation au festival Beauregard en juillet 2024\*
- une participation au festival Musicalarue en juillet 2024\*
- une participation au festival Francomanias en août 2024\*
- une participation au festival Hop Pop Hop en septembre 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Botanique en mai 2025\*

## LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2024

- une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2024
- une participation à MaMA Music & Covention en octobre 2024
- une participation au festival Le Weekend des Curiosités en juin 2024\*
- une participation au festival Minuit avant la Nuit en juin 2024\*
- une participation au festival Marsatac en juin 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Secrètes en juillet 2024\*
- une participation au festival Beauregard en juillet 2024\*
- une participation au festival Musicalarue en juillet 2024\*
- une participation au festival Francomanias en août 2024\*
- une participation au festival Hop Pop Hop en septembre 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Botanique en mai 2025\*

LE PRIX PUBLIC RIFFX – iNOUÏS 2024 sera décerné par le public, en partenariat avec le Crédit Mutuel. Le public sera invité à se rendre sur [riffx.fr](http://riffx.fr) pour voter pour son artiste favori. Le prix garantira au lauréat.e :

- Une **journée d'enregistrement en studio** (à partir de juin 2024) ou une **bourse de 2000 euros** versée par le Crédit Mutuel.
- une participation au festival Le Weekend des Curiosités en juin 2024\*
- une participation au festival Minuit avant la Nuit en juin 2024\*
- une participation au festival Marsatac en juin 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Secrètes en juillet 2024\*
- une participation au festival Beauregard en juillet 2024\*
- une participation au festival Musicalarue en juillet 2024\*
- une participation au festival Francomanias en août 2024\*
- une participation au festival Hop Pop Hop en septembre 2024\*
- une participation au festival Les Nuits Botanique en mai 2025\*

\*Les festivals *Les Nuits Botanique*, *Weekend des Curiosités*, *Minuit avant la Nuit*, *Marsatac*, *Les Nuits Secrètes*, *Beauregard*, *Musicalarue*, *Francomanias* et *Hop Pop Hop* choisiront parmi les trois lauréats iNOUÏS 2024, l'artiste ou le groupe qu'ils programmeront sur leur édition 2024.


Les lauréats seront dévoilés le samedi 27 avril 2024 en soirée au moment de la conférence de presse bilan du festival.

## 2/ TOURNEE 2024 DES iNOUÏS

Réseau Printemps organisera une tournée promotionnelle des iNOUÏS 2024. Elle concernera 5 villes françaises. Le plateau artistique de la tournée sera composé de 4 artistes ou groupes iNOUÏS dont deux lauréats prix 2024 (Le Prix du Printemps de Bourges Crédit Mutuel – iNOUÏS et le Prix du Jury - iNOUÏS).

## 3/ RESIDENCES 2024

Réseau Printemps mettra en place des résidences à destination des deux lauréats (Prix du Printemps de Bourges Crédit Mutuel – iNOUÏS et Prix du Jury – iNOUÏS) afin qu'ils puissent se préparer au mieux aux échéances à venir (festivals, tournée). Le nombre de jour et les salles



où se dérouleront les résidences seront à déterminer conjointement avec Réseau Printemps en fonction des besoins de chaque groupe.

LES ARTISTES ET GROUPES RETENUS POUR LES PRIX ET LA TOURNÉE S'ENGAGENT À PARTICIPER AUX PRESTATIONS CITÉES CI-DESSUS ET À LES MENTIONNER LORS D'INTERVIEWS, DOSSIERS DE PRESSE, OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION DU GROUPE, ET CE PENDANT UNE ANNÉE.